

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 03418

Numéro SIREN : 485 327 605

Nom ou dénomination : 2B CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 01/10/2019 sous le numéro de dépôt B2019/027433

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
TOULOUSE**

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/027433**
n° de gestion : **2005B03418**
n° SIREN : **485 327 605 RCS Toulouse**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulouse certifie avoir procédé le 01/10/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

2B CONSEIL - Société par actions simplifiée
22 chemin de Beldou 31790 Saint-jory -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



2337781

1

BILAN SIMPLIFIÉ

27433

DGFIP N° 2033-A 2019

Formulaire obligatoire (article 312, annexes
1, bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 2B CONSEIL
 Adresse de l'entreprise 22 Chemin de Beldou 31790 ST JOY Néant
 Numéro SIRET* 4 8 5 3 2 7 6 0 5 0 0 0 1 3
 Durée de l'exercice en nombre de mois* 12 Durée de l'exercice précédent* 12

ACTIF		Exercice N clos le			
		31/12/2018			
		Brut	Amortissements-Provisions	Net	
		I	2		3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012		
	{ Fonds commercial*				
	{ Autres*	014			
	Immobilisations corporelles*	028	016		
	Immobilisations financières* (1)	040	030	8 301	
	Total I (5)	044	042		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	048	8 301	
	Marchandises *	060	052		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	062		
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés*	068	070	15 004
		{ Autres* (3)	072		
	Valeurs mobilières de placement	080	074	14 100	
	Disponibilités	084	082	35 268	
	Charges constatées d'avance *	092	086	17 632	
		Total II	096	094	
	Total général (I + II)	110	098	82 006	

PASSIF		Exercice N	
		NET	
		1	
		Capital social ou individuel*	
Écarts de réévaluation		124	
Réserve légale		126	
Réserves réglementées*		130	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)		131	
Report à nouveau		132	
Résultat de l'exercice		134	36 408
Provisions réglementées		136	9 182
		140	
Provisions pour risques et charges	Total I	142	46 590
Emprunts et dettes assimilées	Total II	154	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		156	
Fournisseurs et comptes rattachés*		164	
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)		166	
Produits constatés d'avance		169	9 175
		174	34 542
	Total III	176	43 717
	Total général (I + II + III)	180	90 307
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	10 768
	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 2B CONSEIL

Néant Exercice N clos le
31/12/2018

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION								
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export	209		210	12 503	
	Production vendue	{	biens		et livraisons	215	214	
			services*		intracommunautaires	217	218	100 189
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)					222	
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production					224	
	Subventions d'exploitation reçues						226	
Autres produits						230		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	112 693	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	12 503	
	Variation de stocks (marchandises)*					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*					240		
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :				242	42 940	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *			243	1 409	244	2 111
	Rémunérations du personnel*					250	31 082	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	9 204	
	Dotations aux amortissements*					254	4 499	
	Dotations aux provisions					256		
Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				
Total des charges d'exploitation (II)						264	102 342	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	10 351	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers				(III)	280	105	
	Produits exceptionnels				(IV)	290	105	
	Charges financières				(V)	294		
	Charges exceptionnelles	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		300	75
			dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348			
	Impôts sur les bénéfices*				(VII)	306	1 305	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	9 182	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	9 182	314		
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles*				322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033 not)				324			
	Divers* dont intérêts excédentaires des optés-cis d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248		330	1 380
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D)	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (44. sexes)	986		ZFU-TE (44 octies et octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44 sexes A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindicies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies)	990			
	ZFA (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)						992	
	Dont d'impôts	Créance due au report en arrière du déficit			346		350	1 865
Déduction exceptionnelle (art 39 decies)				655				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						352	8 697	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :						356	
	Déficits antérieurs reportables : *.....dont imputés sur le résultat :						360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						370	8 697	

SAS 2 B CONSEIL
SAS au capital de 1 000 €
Siège social : 22, Chemin de Beldou, 31790 SAINT JORY
RCS de TOULOUSE : B 485 327 605 00013

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
ORDINAIRE DU 15 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 15 juin à 15 heures, l'associé unique de la société, Monsieur Bernard BARRE, a tenu une réunion dont il a assuré la présidence au siège social.

Le président constate que tous les associés sont présents ou représentés, à savoir :
- Monsieur Bernard BARRE, propriétaire de 100 parts ;

Le Président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du Président :
- Le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

Puis, le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :
- Examen des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Conventions visées à l'article L225-42 du Code de Commerce ;
- Pouvoirs pour effectuer les formalités légales.

Il donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Après lecture du rapport du Gérant relatif à l'activité de la société et après avoir pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2018, l'assemblée générale approuve les dits documents tels qu'ils lui ont été présentés. Dès lors, quitus est donné au Gérant pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de 9182.00 € après impôt sur les sociétés au compte de report à nouveau.

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243bis du Code général des Impôts il est précisé qu'aucun dividende n'a été versé au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'approuver le rapport spécial de la gérance relatif aux Conventions visées à l'article L225-42 du Code de Commerce et constate que le gérant est rémunéré à hauteur de 12 000 € par an.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Tous pouvoirs sont délégués au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes aux fins d'accomplir les formalités légales nécessaires.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 16 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la gérance et l'associé unique.

SAS 2 B CONSEIL
SAS au capital de 1 000 €
Siège social : 22, Chemin de Bledou, 31790 SAINT JORY
RCS de TOULOUSE : B 485 327 605 00013

RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 15 JUIN 2019

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, l'activité de la société a été la suivante :

- Le chiffre d'affaires s'établit à 112 693.00 € en hausse par rapport à l'exercice précédent ;
- Le résultat est positif.

L'évolution prévisible et les perspectives d'avenir sont les suivantes :

- Le chiffre d'affaires ne devrait pas croître au cours du prochain exercice ;
- Le résultat devrait rester positif.

Depuis la clôture de l'exercice, aucun événement notable n'est intervenu.

Ces différents éléments rappelés, nous allons présenter les comptes de la société. Ceux-ci ont été établis selon la même présentation et les mêmes méthodes d'évaluation que pour l'exercice précédent.

Ils font apparaître un bénéfice de et de l'affecter au compte de report à nouveau.

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243bis du Code général des Impôts il est précisé qu'aucun dividende n'a été versé au cours des trois derniers exercices.

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles fiscalement au regard de l'article 39-4 du même Code.

Souhaitant que toutes ces propositions emportent votre agrément, nous vous invitons à voter les résolutions correspondantes.

La Gérance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jank', written over a horizontal line.

RAPPORT SPECIAL DU GERANT A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU
15 JUIN 2019 SUR LES OPERATIONS VISEES A L'ARTICLE L225-42 DU CODE DE COMMERCE

En application des dispositions de l'article L225-42 du Code de Commerce, nous portons à votre connaissance qu'il n'y a pas eu d'opérations ou conventions visées au dit article, intervenues, poursuivies ou exécutées au cours de l'exercice écoulé entre la société et le gérant. Nous vous confirmons qu'une rémunération de 12 000 € a été versée à la gérance pour l'exercice écoulé.

Nous vous signalons que le compte courant associés est créateur et qu'il n'est pas rémunéré.

La Gérance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. A. M.', written over a horizontal line.